

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 MAI 2020 A 20H30

Présents : MM. Patrick GAY, Jacques ROUX, Florent FARAMOND, Jean-Pascal RAYNAUD, Emmanuel DEC, Maxime RAMON-GIACOMIN, Pierre THOMAS
MMES Isabelle GOUSMAR, Pascale DAL MASO, Nancy SOURBIER, Nathalie MAYBON-CHEMINEL, Christine CAMBOULIVES, Marie-Christine SAUZARET, Mireille LAPORTE, Valérie SÉRIÉ.

1/ Election du maire

Sous la présidence de Mireille LAPORTE, doyenne du C.M

- 2 assesseurs : MAYBON-CHEMINEL Nathalie et SAUZARET Marie-Christine
- 1 candidat : Isabelle GOUSMAR

Résultat du vote à bulletin secret :

Isabelle GOUSMAR est élue maire à la majorité absolue (15 voix pour)

2/ Nombre d'adjoints et de conseillers délégués

Madame le maire propose de désigner 4 adjoints

A la majorité absolue (15 voix pour), le nombre d'adjoints est fixé à 4 avec :

1^{er} Adjoint : Patrick GAY

2^e Adjoint : Nancy SOURBIER

3^e Adjoint : Jean-Pascal RAYNAUD

4^e Adjoint : Pascale DAL MASO

Conseillers délégués à la majorité absolue : M. Jacques ROUX et Mme Nathalie MAYBON-CHEMINEL

3/ Indemnités de fonction

NOM	PRENOM	QUALITE	TAUX/IB 1027
GOUSMAR	Isabelle	Maire	48.50 %
GAY	Patrick	1er Adjoint	18.25 %
SOURBIER	Nancy	2 ^{ème} Adjointe	18.25 %
RAYNAUD	Jean-Pascal	3 ^{ème} Adjoint	18.25 %
DAL MASO	Pascale	4 ^{ème} Adjointe	18.25 %
MAYBON- CHEMINEL	Nathalie	Conseillère déléguée	4.37 %
ROUX	Jacques	Conseiller délégué	4.37 %

Approuvé à l'unanimité

4/ Délégations au Maire et premier adjoint.

- . • la fixation ou la modification des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- la fixation des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits au profit de la commune et n'ayant pas un caractère fiscal * ;
- la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et la passation à cet effet des actes nécessaires ;
- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

- la passation de contrats d'assurance et, également, depuis la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit (article 13), l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats ;
- la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- l'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des hommes de loi et experts ;
- la fixation dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) du montant des offres de la commune à notifier aux expropriés ;
- la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- la fixation des reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- l'exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ; la délégation de l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 213-3 du même code (1er alinéa) * ;
- l'exercice d'actions en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les intentions intentées contre elle * ;
- le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux * ;
- l'avis de la commune, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ; D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,

Approuvé à l'unanimité

4/ Désignation des délégués aux organismes extérieurs

Pour l'**Association Familiale et Rurale de Montastruc-La-Conseillère**

- Nancy SOURBIER (*titulaire*)
- Marie-Christine SAUZARET (*suppléante*)

Pour le **Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne**, secteur géographique Tarn et Agout

- Patrick GAY (*titulaire*)
- Jean-Pascal RAYNAUD (*titulaire*)

Pour le **Syndicat Intercommunal des Eaux du Tarn et du Girou**

- Jean-Pascal RAYNAUD (*titulaire*)
- Florent FARAMOND (*titulaire*)

Pour le **S.I.A.H du P.A.R de Villemur**

- Emmanuel DEC (*titulaire*)
- Patrick GAY (*titulaire*)
- Maxime RAMON-GIACOMIN (*suppléant*)

Approuvé à l'unanimité

5/ Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

3 titulaires

GAY Patrick
FARAMOND Florent
RAYNAUD Jean-Pascal

3 suppléants

LAPORTE Mireille
DAL MASO Pascale
CAMBOULIVES Christine

Approuvé à l'unanimité

6/ Désignation des membres de la commission du PLU

6 Délégués

RAYNAUD Jean-Pascal
DEC Emmanuel
GAY Patrick

DAL MASO Pascale
SOURBIER Nancy
GOUSMAR Isabelle

Approuvé à l'unanimité

7/ Election des membres du CCAS

4 conseillers

SOURBIER Nancy
LAPORTE Mireille
SÉRIÉ Valérie
CAMBOULIVES Christine

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses :

Questions diverses :

- Madame Isabelle GOUSMAR tient à remercier tous les membres du conseil municipal ayant participé à la confection des masques, de plus une vingtaine de bénévoles de la commune nous a aidé, il est donc demandé au conseil municipal la possibilité d'offrir un bon cadeau à ces personnes-là. Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité.
- Les armoires sécurisées anti-feu vont être livrées courant juin.
- M. Florent FARAMOND demande à qui appartient le transfo qui se trouve à l'angle du lotissement Le Vigné car l'entretien n'est pas fait, M. GAY va se renseigner.
- Mme Valérie SERIE dit qu'il y a des nids de poules sur le chemin de Labarthe côté La Magdeleine, Mme Isabelle GOUSMAR a laissé un message au maire de La Magdeleine, sans réponse pour le moment.
- Haute-Garonne Numérique vient rencontrer la municipalité prochainement pour discuter de l'arrivée de la fibre sur notre commune.
- Mme Marie-Christine SAUZARET demande si la mairie est en droit d'imposer aux propriétaires de bois de couper leurs arbres en cas de gêne occasionnée pour la transmission d'ondes hertziennes internet. La réponse est non, le propriétaire d'un bois n'est pas tenu à étêter les arbres il est simplement tenu à l'entretien de son bois.
- M. Jean-Pascal RAYNAUD a eu un entretien avec M. PALUDETTO concernant la construction d'un nouvel ALAE, l'ouverture de ce dernier est toujours prévue pour septembre 2021.
- Le centre de loisirs de Paulhac, va ouvrir ses portes au mois de juillet, les parents concernés seront contactés.
- L'inspecteur d'académie propose un poste de remplaçant pour la réouverture de l'école, ce n'est malheureusement pas suffisant.
L'institutrice des CM2 souhaite mettre en place 2 demi-journées de rencontres au mois de juin afin de clôturer l'année avec ces élèves qu'elle ne reverra pas.

La séance est levée à 22h30.